

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE DE THiant
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 30 juin 2026

Date de la convocation : 26 juin 2026
Date de l'affichage : 26 juin 2026

Nombre de conseillers	En exercice :	23
	Présents :	20
	Votants :	23 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS arrivé à 18h45 avant le vote de la délibération n°2, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Monsieur Dimitri DESSAINT, Monsieur Philippe WAELEKENS, Madame Lucie LUCI, Madame Emilie VANDEVOORDE

Excusés : Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel HARBONNIER
Madame Emilie LEBRUN, donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Monsieur Alain DUPONT, départ à 19h15 avant le vote de la délibération n°4, donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

Objet : Dons et vente des collections de la bibliothèque

Rapporteur : Jimmy LAURENT

Rapport de présentation

*Cette initiative permettra à un public large d'acheter des livres à bas prix.
Ces documents n'ont plus (ou peu) de valeur marchande, leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence directe avec le marché de livres neufs ou d'occasion.*

Cette vente permettra d'offrir une deuxième vie aux livres et garantira l'accès à la lecture « hors les murs » tout en participant à une démarche de développement durable.

Le tarif des documents pourrait être fixé à :

- 1 € pour les documents courants (livres), le lot de dix revues (ou 10 cts d'euros l'unité), le lot de cinq livres au format poche (ou 20 cts d'euros l'unité) ;
- 3 € pour les livres d'art, les « beaux livres », les encyclopédies.

L'encaissement se fera en espèce ou par chèque avec l'utilisation de quittances manuelles ou informatiques pour chaque transaction. La gestion des recettes sera effectuée sur la base du listing des stocks mis en vente.

La recette sera versée au budget communal.

En parallèle seront organisés des dons de documents à destination en priorité des établissements et associations éducatifs, sociaux, culturels et caritatifs vaudais, structures et villes jumelées.

Enfin, pour les documents restants, des partenariats, notamment avec des structures spécialisées dans la diffusion culturelle d'intérêt général, caritatives ou le recyclage des livres, pourront être mis en place.

Monsieur Philippe WAELEKENS demande quand auront lieu les ventes.

Madame Annie COLEAU répond qu'elles auront lieu lors de manifestations ou de temps prévus à cet effet.

Monsieur Philippe WAELEKENS demande si la liste des ouvrages mis en vente sera exhaustive et par quel biais l'information sera diffusée.

Madame Annie COLEAU explique que le service Communication de la commune se chargera de la diffusion de l'information et que la liste sera disponible à la bibliothèque.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'avis de la commission vie associative, culture et sports en date du 02 juin 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à constater la désaffectation de documents relevant des collections de la bibliothèque, dont la liste est consultable à la bibliothèque et à prononcer leur déclassement ;
- ✓ D'autoriser la vente aux particuliers de ces documents aux tarifs d'un euro pour les documents courants, un euro le lot de dix revues (dix centimes d'euros l'unité), un euro le lot de cinq livres de poche (vingt centimes d'euros l'unité), et de trois euros pour les livres d'art, les « beaux livres », les encyclopédies lors d'une « bourse aux livres » ;
- ✓ D'adopter le règlement annexé à la présente délibération ;
- ✓ D'autoriser des dons de documents à destination en priorité des établissements et associations éducatifs, sociaux, culturels et caritatifs vaudais, structures et villes jumelées ;
- ✓ D'autoriser, en cas de disponibilités, des partenariats avec des structures spécialisés dans la diffusion culturelle d'intérêt général, caritatives ou le recyclage de livres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
par 23 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

- AUTORISE** Monsieur le Maire à constater la désaffectation de documents relevant des collections de la bibliothèque, dont la liste est consultable à la bibliothèque et à prononcer leur déclassement ;
- AUTORISE** la vente aux particuliers de ces documents aux tarifs d'un euro pour les documents courants, un euro le lot de dix revues (dix centimes d'euros l'unité), un euro le lot de cinq livres de poche (vingt centimes d'euros l'unité), et de trois euros pour les livres d'art, les « beaux livres », les encyclopédies lors d'une « bourse aux livres » ;
- ADOpte** le règlement annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE** des dons de documents à destination en priorité des établissements et associations éducatifs, sociaux, culturels et caritatifs vaudais, structures et villes jumelées ;
- AUTORISE** en cas de disponibilités, des partenariats avec des structures spécialisés dans la diffusion culturelle d'intérêt général, caritatives ou le recyclage de livres.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal



Le Maire,

Jimmy LAURENT